

LETTRE DU PRÉSIDENT DE LA SOUS-COMMISSION 1
CLÔTURANT LA PÉRIODE DE DISCUSSION AU SEIN DE LA SOUS-COMMISSION



Le 16 décembre 2020

M. Raul Delgado
Président de la Commission internationale
pour la conservation des thonidés de l'Atlantique

Monsieur le Président,

Je tiens à remercier l'ensemble des CPC pour leurs contributions à ce processus en ligne extrêmement complexe du fait de la pandémie de COVID 19.

Le 3 décembre 2020, j'ai soumis à la Commission, en tant que Président de la Sous-Commission 1, les conclusions des deux tours de discussion ainsi qu'une feuille de route pour les activités de 2021.

À l'issue de ce rapport, plusieurs CPC, notamment, El Salvador, le Curaçao, le Nicaragua, le Guatemala, la Corée, les États-Unis et la Canada ont fait des déclarations. La plupart ont remis en cause les conclusions, parce qu'elles jugent le processus non transparent et discriminatoire ou bien que leurs propositions n'ont pas été prises en compte.

Aussi, je voudrais rappeler que le processus pour l'ensemble de cette adoption par correspondance proposé par le Président de la Commission a été adopté et ne saurait être changé pour la Sous-commission 1 (circulaire ICCAT 7324/20). Je tiens à porter à la connaissance de l'ensemble des CPC que cela n'est guère mon intention, mais plutôt de travailler à ce qu'une issue favorable soit trouvée pour permettre une meilleure gestion de notre pêcherie.

Je voudrais préciser que ma conclusion ne dit nulle part que le document PA1 502B est adopté. Il est juste dit qu'il s'agit d'une base de travail et de réflexion pour les travaux en intersessions.

Concernant le « *Projet de Recommandation supplémentaire de l'ICCAT pour amender la Recommandation de l'ICCAT visant à remplacer la Recommandation 16-01 de l'ICCAT sur un programme pluriannuel de conservation et de gestion pour les thonidés tropicaux* », je note qu'un consensus doit être trouvé sur la reformulation ; ce qui n'est pas le cas à ce stade. En effet, un groupe de CPC a fait objection à la formulation du paragraphe 1 et propose qu'il soit reformulé comme suit : « *Les dispositions de la Recommandation de l'ICCAT visant à remplacer la Recommandation 16-01 sur un programme pluriannuel de conservation et de gestion pour les thonidés tropicaux (Rec. 19-02) de 2019 applicables à l'année 2020 sont prolongées à 2021* ». Une autre CPC, a proposé en plus du paragraphe 1, que le paragraphe 2 soit aussi reformulé comme suit : « *Une réunion intersession de la Sous-commission 1 se tiendra en 2021 pour examiner les mesures existantes et, en cas de nouveaux dépassements des TAC d'albacore et/ou de thon obèse, pour envisager l'adoption d'un nouveau plan pluriannuel pour les thonidés tropicaux fondé sur la gestion de l'effort* ».

Monsieur le Président, à ce stade de nos travaux, je voudrais porter le projet de recommandation PA1-503A/2020 ainsi que la feuille de route PA1-511A aux discussions en plénière de la Commission pour examen et adoption.

Concernant le document PA1-502B/2020, une CPC a suggéré un amendement sur le tableau prenant en compte les CPC sans historique de capture auxquelles le paragraphe 4 ne s'applique pas. Mais, je voudrais réitérer que le document PA1-502B/2020 n'est qu'une base de travail pour le futur et donc ne doit pas faire l'objet de discussion à ce stade du processus.

SHEP Helguilè
Président de la Sous-commission 1